



Plusieurs organisations de la diaspora haïtienne dont « Banm Dwa'm international » et la ligue haïtienne ont effectué une visite officielle jeudi en Haïti dans le but de soutenir les différentes démarches visant l'intégration de la diaspora dans les sphères sociales, politiques et économiques du pays. Ces associations réclament notamment le droit de voter en 2015, a constaté Haïti Press Network.

Plusieurs cadres de la diaspora haïtienne sont prêts à mettre leur expertise au service des autorités haïtienne en vue de faciliter l'intégration des haïtiens vivant à l'étranger dans les différents domaines sociopolitiques du pays.

C'est le cas de Francis Fleurent, expert en élection électronique qui est en Haïti pour discuter avec les membres du collège transitoire du conseil électoral permanent (CTCEP) sur la possibilité d'organiser des élections électroniques dans le pays.

M. Fleurent, qui a été sélectionné par le gouverneur de la Floride Jepp Bush pour organiser des élections électroniques à Floride et à New York dit disposer d'un document qu'il est prêt à soumettre au CTCEP pour l'organisation d'élections électroniques en Haïti sans fraude aucune.

De son côté, Jean Michel Voltaire, avocat, a dénoncé ce qu'il appelle la relation « Taxation sans représentation » qui existe entre Haïti et sa diaspora.

Cet avocat du Département de justice des Etats Unis, entend par cette relation le fait que la diaspora remplit correctement ses devoirs mais ne peut pas jouir pleinement de ses droits.

Quant au Dr. Riddler W. Dorcely, président de l'organisation internationale Banm dwam international, cette visite consiste surtout à supporter une proposition de loi déposée au parlement par le député Danton Léger qui exige la participation de la diaspora aux élections en 2015.

« Le président Martelly à la majorité à la chambre basse, il peut faciliter le vote de cette

Haïti-Diaspora : La diaspora haïtienne réclame le droit de voter en 2015

Écrit par WJL/HPN
Jeudi, 16 Mai 2013 18:10

proposition de loi », a indiqué M. Dorcelly considérant comme un chèque sans provision les derniers amendements de la constitution en faveur de la diaspora.

Ces organisations de la diaspora devraient rencontrer ce même jeudi les membres du CTCEP en vue faire des recommandations sur l'organisation des élections électroniques et la participation de la diaspora dans les prochaines élections.

wilner.jl@hpnhaiti.com